

## **Option 2 : QCM + Dossier Docs**

### **1. Les Documents Élèves**

## DOCUMENT ÉLÈVE : QCM\_Consignes

- Visionnage** en classe avec vos professeurs des deux vidéos proposées par la plateforme *Lumni*, extraites d'une série intitulée : « *Les Clés de la Laïcité* <sup>1</sup> ».
  - Vidéo 1 : *La Laïcité, une idée qui vient de loin*
  - Vidéo 2 : *La Laïcité, une Loi votée en 1905*
  
- Scanner avec votre téléphone portable** le QR-CODE projeté par le professeur (application Woodclap) **ou** une fois sur **Wooclap**, <https://www.wooclap.com/fr/> entrer le CODE : « *donné par le professeur* »  
**Ou bien remplir le QCM version papier.**
  
- Attention, **plusieurs réponses peuvent être justes !**
  
- La correction est réalisée au fur et à mesure des questions, **prendre des notes.**
  
- Communiquer** oralement (en levant la main) lorsque certaines réponses ont besoin d'être expliquées.
  
- Participer** aux échanges avec les professeurs.

---

<sup>1</sup><https://www.lumni.fr/video/la-laicite-une-idee-qui-vient-de-loin#containerType=program&containerSlug=les-cles-de-la-laicite> ; et <https://www.lumni.fr/video/la-laicite-une-loi-votee-en-1905#containerType=program&containerSlug=les-cles-de-la-lacite>

## DOCUMENT ÉLÈVE : QCM\_papier

*Attention, plusieurs réponses peuvent être justes !*

- 1)** Dans la vidéo intitulée : « La laïcité, une idée qui vient de loin », lequel de ces savants a été le premier à distinguer connaissances et croyances ?
- Averroès au XIIe siècle
  - Galilée au XVIIe siècle
  - Voltaire au XVIIIe siècle
- 2)** Comprendre les fondements historiques du principe de laïcité, c'est avant tout faire la distinction entre...
- Croyances et opinion publique
  - Croyances et connaissances
  - Croyances et convictions personnelles
- 3)** Pour faire avancer les connaissances, les scientifiques et les philosophes des Lumières remettent en cause...
- L'obscurantisme
  - Les faits
  - Les convictions personnelles
- 4)** Les philosophes français Descartes, Rousseau puis Voltaire, estiment qu'il est indispensable de mettre en avant la science et la raison pour...
- Exercer légitimement le pouvoir
  - Exercer sa liberté de conscience
  - Imposer la République
- 5)** La Laïcité c'est...
- Émanciper l'individu par un esprit libre pour lutter contre l'obscurantisme religieux
  - Plus qu'une idée, une méthode pour que tous vivent ensemble même lorsque des inégalités menacent notre espace commun
  - Plus qu'une idée, une méthode qui entrave nos libertés même lorsque des inégalités menacent notre espace commun

**6)** Dans la vidéo intitulée : « La laïcité, une Loi votée en 1905 », cette Loi dite de séparation des Églises et de l'État assure jusqu'à aujourd'hui...

- Le droit aux croyants de pratiquer la religion qu'ils veulent et aux autres le droit de ne pas croire
- La liberté de croire ou de ne pas croire
- L'obligation de croire
- L'interdiction de ne pas croire

**7)** En France, la critique des religions est...

- Interdite
- Tolérée
- Autorisée

**8)** En France, dans la sphère publique...

- Les lois de la République sont au-dessus des préceptes religieux
- Les lois de la République sont en-dessous des préceptes religieux
- Les lois de la République sont au même niveau que les préceptes religieux

**9)** La Loi de 1905 affirme...

- La séparation des Églises et des citoyens
- La séparation des Églises et de l'État

**10)** Lors de la Révolution française, le peuple voulait se libérer...

- Du patriarcat
- Du roi
- De la monarchie absolue et de l'Église catholique

## DOCUMENT ÉLÈVE

### DOSSIER docs : « L'histoire de la Loi de 1905 : débats, contestations catholiques, conséquences »

Sources : manuels d'Histoire de Première Générale *Le Livre scolaire, Hatier, Hachette* (2019)

#### Mise en contexte :

- Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le Concordat\* napoléonien de 1801 régit encore les liens entre l'Église\* catholique de Rome et l'État français, et permet par exemple que les membres du clergé soient payés par l'État. Or, les gouvernements républicains font de la laïcité l'une des valeurs fondamentales du nouveau régime (instauration de la III<sup>e</sup> République par les lois constitutionnelles de 1875), dans un contexte de déchristianisation depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Institution centrale de la III<sup>e</sup> République, l'école primaire publique est en effet laïcisée par les lois de 1881-82 et 1886. Dès lors, l'anticléricalisme\* devient à partir de 1902 l'axe majeur de la politique menée par le gouvernement du républicain radical\* Émile Combes. Cela provoque des tensions avec la papauté et une partie des Catholiques français, qui conduit à la rupture des relations diplomatiques en 1904 entre la France et le Saint-Siège. Emile Combes souhaite désormais, avec les socialistes, mettre fin au Concordat.
- C'est dans ce contexte que le gouvernement prépare une loi sur la séparation des Églises et de l'État, objet de nombreux débats et contestations. La préparation de cette loi est largement inspirée du rapport d'une Commission parlementaire présidée par le député Ferdinand Buisson, ancien directeur de l'enseignement primaire, bras droit de Jules Ferry, et personnalité importante du parti radical. Aristide Briand, jeune député socialiste, est le rapporteur de cette Commission. Si la droite s'oppose à la séparation et qu'une partie de la gauche défend un contre-projet ouvertement hostile à l'Église, la proposition de loi est un texte de compromis et de pacification. Elle est votée en juillet à la Chambre des députés et promulguée en décembre 1905, mettant fin au Concordat. Une partie des Catholiques l'accepte car elle permet une indépendance financière de l'Église par rapport à l'État, mais d'autres s'y opposent notamment lors de la querelle des inventaires.

**Problématique :** en quoi la loi sur la séparation des Églises et de l'État provoque-t-elle des tensions avec des catholiques, même si elle se veut une loi de compromis ?

#### Définitions :

**Concordat :** accord entre l'État et l'Église. En France, il est signé en 1801 par Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII.

**Église :** avec une majuscule, l'institution catholique (le clergé) ; et avec une minuscule, les bâtiments de culte.

**Anticlérical :** opposé à l'influence de l'Église (l'institution catholique) dans l'espace public et dans les décisions politiques. L'hostilité au clergé est très forte chez les républicains radicaux (Combes, Clemenceau).

**Parti radical :** parti républicain né en 1901, qui se caractérise par son anticléricalisme.

**Association cultuelle :** association (régie par la loi de 1901) composée de fidèles laïcs et d'ecclésiastiques pour la gestion des édifices et biens du culte.

#### Consigne :

- Répondez à l'une des questions suivantes, attribuée à chaque groupe par vos professeurs, pour une restitution orale au reste de la classe. Désignez un rapporteur. Au préalable, lisez bien la mise en contexte et les définitions (page 1).
- Vous pouvez, sur une feuille A4 ou A3, écrire la synthèse de votre réponse en quelques mots, afin de faciliter la restitution de votre travail au reste de la classe.
- Vous avez 15-20 minutes, soyez efficaces !

## Questions (une question par groupe) :

1. DOC 1 : Relevez et décrivez tous les éléments qui prouvent qu'il s'agit d'une caricature anticléricale.
2. DOC 2 : Par quel moyen juridique et selon quels principes a été laïcisée l'école primaire publique ?
3. DOC 3 : Quelle est la condition pour faire un républicain selon l'auteur ?
4. DOC 4 : Montrez que l'adoption de la loi de 1905 n'a pas été aisée. Pour quelles raisons la droite catholique s'oppose-t-elle à la séparation ?
5. DOC 5 : Montrez que la loi de 1905 est une loi de compromis.
6. DOC 6 : Montrez que l'application de la loi de 1905 n'a pas été aisée. Identifiez les acteurs de la querelle des inventaires puis expliquez en quoi elle consiste en décrivant le document.



### DOC 1 : Une caricature anticléricale

Anonyme, *La Séparation des Églises et de l'État*, lithographie, 57 x 40,5 cm, Coll. Ville de Castres (Tarn), Centre national et musée Jean-Jaurès, Inv. 1959.40.1.

Le pape est attaché à Marianne, pendant qu'un moine ivre dort en bas à droite. Guidé par Voltaire qui lui donne la force nécessaire en l'éclairant des rayons de la connaissance et de la raison, Émile Combes, président du Conseil depuis 1902 et chef de file de la politique anticléricale, s'apprête à trancher le lien qui unit le pape et la République depuis le Concordat de 1801.

### DOC 2 : Les lois scolaires de 1881-82 et 1886 : la laïcisation de l'école primaire publique

Loi Ferry du 28 mars 1882 : « Art. 2. Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires ».

Loi Goblet du 30 octobre 1886 : « Art.17. Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque ».

### DOC 3 : Le discours d'un député républicain

Ferdinand Buisson, *Discours au congrès du Parti radical*, 1903.

Directeur de l'enseignement primaire de 1879 à 1896, proche collaborateur de Jules Ferry, fondateur de la Ligue des droits de l'homme, Ferdinand Buisson est à l'époque député radical de la Seine.

« Le premier devoir d'une République est de faire des républicains ; et l'on ne fait pas un républicain comme on fait un catholique. Pour faire un catholique, il suffit de lui imposer la vérité toute faite : la voilà, il n'a plus qu'à l'avalier. Le maître a parlé, le fidèle répète. Je dis catholique, mais j'aurais dit tout aussi bien un protestant ou un croyant quelconque [...]. Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain si petit et si humble qu'il soit, un enfant, un adolescent, une jeune fille ; il faut prendre l'homme le plus inculte, le travailleur le plus accablé par l'excès du travail, et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi ni obéissance à personne, que c'est à lui de chercher la vérité et non pas de la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef, quel qu'il soit, temporel ou spirituel. Citoyens, je vous en prie, réfléchissez-y : Est-ce qu'on apprend à penser comme on apprend à croire ? Croire, c'est ce qu'il y a de plus facile, et penser, ce qu'il y a de plus difficile au monde ».

#### **DOC 4 : L'opposition de la droite catholique**

Intervention du député de droite catholique, l'abbé Gayraud, lors des débats du 21 mars 1905 à la Chambre des députés, *Journal officiel* du 22 mars 1905.

Rappel : le Concordat de 1801 reconnaît la religion catholique comme la religion de « la grande majorité des Français », et non pas comme la religion officielle de l'État. L'État reconnaît quatre cultes (catholique, réformé, luthérien, israélite), organisés en service public du culte.

« Pour nous, messieurs, l'idéal des rapports entre l'Église et l'État ne saurait être la séparation. Notre idéal, c'est l'union de la société civile et de la société religieuse. [...] Le régime concordataire ne réalise pas cet idéal [...]. Dans ce Concordat l'Église est reconnue, non pas comme la vraie religion – ce qu'elle est à nos yeux – mais tout simplement comme la religion de la majorité des Français. [...] Par la séparation, l'Église deviendra en réalité, dans ce pays, une association semblable à toutes les autres ».

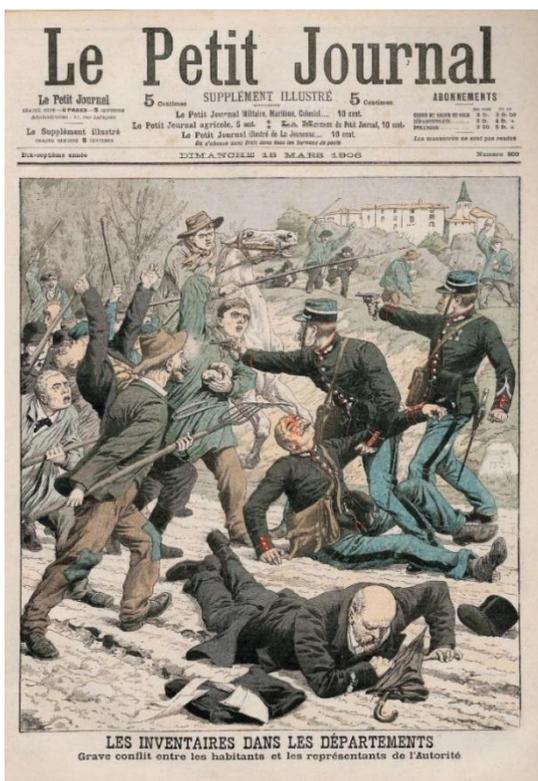
#### **DOC 5 : L'adoption de la loi de 1905**

La loi de séparation des Églises et de l'État est promulguée le 9 décembre 1905, après avoir été votée en juillet à la Chambre des députés par 341 voix contre 233, après 320 amendements.

« Art. 1<sup>er</sup>. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2. La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons ».



#### **DOC 6 : Les inventaires des biens de l'Église catholique**

Une du *Supplément illustré* du *Petit Journal* du 18 mars 1906.

La loi de séparation des Églises et de l'État prévoit un inventaire « descriptif et estimatif » des biens ecclésiastiques. Certains paroissiens s'opposent à ces inventaires car ils les interprètent comme des actes de sacrilège. Une maladresse ou une provocation dans la rédaction de la circulaire d'application portant sur l'ouverture des tabernacles déchaîne de violentes passions. De plus, de nombreux paroissiens, encouragés par certains prêtres et évêques, ont cru que les biens de leur église seraient spoliés par l'État, ce qui les conduit à empêcher les forces de l'ordre d'effectuer ces inventaires. Pourtant, le but de ces inventaires est la transmission des biens de l'Église aux associations

## **2. Les Documents Professeurs**

## QCM commun à toutes les options : La laïcité en 10 questions

1) Dans la vidéo intitulée : « La laïcité, une idée qui vient de loin », lequel de ces savants a été le premier à distinguer connaissances et croyances ?

- Averroès au XIIIe siècle
- Galilée au XVIIe siècle
- Voltaire au XVIIIe siècle

2) Comprendre les bases historiques du principe de laïcité, c'est avant tout faire la distinction entre...

- Croyances et opinion publique
- Croyances et connaissances
- Croyances et convictions personnelles

3) Pour faire avancer les connaissances, les scientifiques et les philosophes des Lumières remettent en cause...

- L'obscurantisme
- Les faits
- Les convictions personnelles

4) Les philosophes français Descartes, Rousseau puis Voltaire, estiment qu'il est indispensable de mettre en avant la science et la raison pour...

- Exercer légitimement le pouvoir
- Exercer sa liberté de conscience
- Imposer la République

5) La Laïcité c'est...

- Émanciper l'individu par un esprit libre pour lutter contre l'obscurantisme religieux
- Plus qu'une idée, une méthode pour que tous vivent ensemble même lorsque des inégalités menacent notre espace commun
- Plus qu'une idée, une méthode qui entrave nos libertés même lorsque des inégalités menacent notre espace commun

6) Dans la vidéo intitulée : « La laïcité, une Loi votée en 1905 », cette Loi dite de séparation des Églises et de l'État assure jusqu'à aujourd'hui...

- Le droit aux croyants de pratiquer la religion qu'ils veulent et aux autres le droit de ne pas croire
- La liberté de croire ou de ne pas croire
- L'obligation de croire
- L'interdiction de ne pas croire

7) En France, la critique des religions est...

- Interdite
- Tolérée
- Autorisée

8) En France, dans la sphère publique...

- Les lois de la République sont au-dessus des préceptes religieux
- Les lois de la République sont en-dessous des préceptes religieux
- Les lois de la République sont au même niveau que les préceptes religieux

9) La Loi de 1905 affirme...

- La séparation des Églises et des citoyens
- La séparation des Églises et de l'État

10) Lors de la Révolution française, le peuple voulait se libérer...

- Du patriarcat
- Du roi
- De la monarchie absolue et de l'Église catholique

## Corrigé du QCM commun à toutes les options : La laïcité en 10 questions

1) Dans la vidéo intitulée : « La laïcité, une idée qui vient de loin », lequel de ces savants a été le premier à distinguer connaissances et croyances ?

- Averroès au XIIIe siècle
- Galilée au XVIIe siècle
- Voltaire au XVIIIe siècle

2) Comprendre les bases historiques du principe de laïcité, c'est avant tout faire la distinction entre...

- Croyances et connaissances
- Croyances et opinion publique
- Croyances et convictions personnelles

3) Pour faire avancer les connaissances, les scientifiques et les philosophes des Lumières remettent en cause...

- L'obscurantisme
- Les faits
- Les convictions personnelles

4) Les philosophes français Descartes, Rousseau puis Voltaire, estiment qu'il est indispensable de mettre en avant la science et la raison pour...

- Exercer sa liberté de conscience
- Exercer légitimement le pouvoir
- Imposer la République

5) La Laïcité c'est...

- Émanciper l'individu par un esprit libre pour lutter contre l'obscurantisme religieux
- Plus qu'une idée, une méthode pour que tous vivent ensemble même lorsque des inégalités menacent notre espace commun
- Plus qu'une idée, une méthode qui entrave nos libertés même lorsque des inégalités menacent notre espace commun

6) Dans la vidéo intitulée : « La laïcité, une Loi votée en 1905 », cette Loi dite de séparation des Églises et de l'État assure jusqu'à aujourd'hui...

- La liberté de croire ou de ne pas croire
- Le droit aux croyants de pratiquer la religion qu'ils veulent et aux autres le droit de ne pas croire
- L'obligation de croire
- L'interdiction de ne pas croire

7) En France, la critique des religions est...

- Autorisée
- Interdite
- Tolérée

8) En France, dans la sphère publique...

- Les lois de la République sont au-dessus des préceptes religieux
- Les lois de la République sont en-dessous des préceptes religieux
- Les lois de la République sont au même niveau que les préceptes religieux

9) La Loi de 1905 affirme...

- La séparation des Églises et de l'État
- La séparation des Églises et des citoyens

10) Lors de la Révolution française, le peuple voulait se libérer...

- De la monarchie absolue et de l'Église catholique
- Du patriarcat
- Du roi

## DOCUMENT PROFESSEUR ÉLÉMENTS DE CORRECTION

### DOSSIER docs : « L'histoire de la Loi de 1905 : débats, contestations catholiques, conséquences »

Source : manuels d'Histoire de Première Générale *Le Livre scolaire, Hatier, Hachette* (2019)

Contexte général et historiographie : Si la religion catholique est en recul à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, en particulier chez les ouvriers, en raison du processus – lent et non linéaire – de déchristianisation et d'affirmation de l'individu depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle (sécularisation), une partie non négligeable des Français reste attachée aux valeurs et aux symboles traditionnels catholiques tandis que les Protestants se montrent beaucoup plus progressistes et républicains. Ces milieux catholiques cléricaux se confondent souvent avec les milieux pro-monarchistes dans les premières années de la République. Le catholicisme reste dynamique, les constructions d'églises sont nombreuses, et donnent lieu à des démonstrations de ferveur religieuse comme au Sacré-Cœur à Paris. Pour le Vatican, et donc pour le clergé et une partie des Catholiques français, le régime républicain est considéré comme impie, car persécuteur des valeurs chrétiennes. La situation connaît néanmoins une évolution majeure puisqu'en 1892 le pape Léon XIII publie l'Encyclique « Au milieu des Sollicitudes » : texte plus politique que religieux, écrit en français, ce qui est rare, il encourage les Catholiques de France à se rallier à la III<sup>e</sup> République.

Avec les élections de 1902, les radicaux, grâce au Bloc des Gauches, ont la main sur le gouvernement, même si les droites sont présentes et actives dans les Ligues. Waldeck-Rousseau démissionne et suggère au Président Émile Loubet de choisir le radical Émile Combes pour le remplacer. Ce dernier mène une politique fermement anticléricale, en interdisant en 1904 aux congrégations religieuses d'enseigner. Détesté à droite, il ordonne le retrait des crucifix des tribunaux et des écoles. Mais il s'inscrit dans la continuité de la politique républicaine de laïcisation menée depuis les années 1880 sur l'école (lois de 1881-1882 et 1886) et sur les congrégations religieuses (loi de 1901 qui soumet leur existence légale à l'autorisation des députés). Or, la situation devient difficilement tenable concernant la place de l'Église, toujours régie par le Concordat, après la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège en 1904. D'abord favorable au maintien du Concordat qui permet de contrôler les nominations des évêques, Emile Combes se rallie à l'idée d'une loi. Aristide Briand, jeune député socialiste, est alors désigné rapporteur de la Commission parlementaire chargée du projet de séparation des Églises et de l'État, elle-même présidée par Ferdinand Buisson. Le socialiste présente une proposition de loi de séparation en mars 1904, qui paraît trop modérée à Emile Combes, anticléric intransigeant. Mais son gouvernement est renversé en janvier 1905, à la suite du scandale de l'affaire des fiches (le fichage des officiers selon leurs opinions religieuses et politiques). Maurice Rouvier, chef du nouveau gouvernement, qui veut en finir avec les querelles religieuses, dépose un autre projet de séparation. Le débat est long et riche, puisque 320 amendements sont déposés. La loi est finalement votée à la Chambre le 3 juillet 1905 par 341 voix contre 233, et au Sénat le 6 décembre par 181 voix contre 102. Elle est promulguée le 9 décembre 1905. L'historiographie (avec les travaux de Jean-Marie Mayeur et de Maurice Larkin) insiste sur le fait que l'élaboration de la loi est un travail de compromis, fruit d'une réflexion collective, et non pas un texte de combat. Aristide Briand, anticléric modéré, repousse les propositions les plus radicales, lancées par les socialistes (alors d'extrême gauche) comme Maurice Allard, qui envisage de retirer tous leurs biens aux églises et de les transformer en maisons du peuple, et prend en compte certaines demandes des élus catholiques.

Les Protestants et les Juifs ne s'opposent pas à la loi à la différence d'une partie des Catholiques. L'Église catholique, avec désormais à sa tête un Pie X plus réactionnaire qui succède à un Léon XIII plus pragmatique, refuse d'appliquer certains aspects de la loi, comme celui portant sur la formation d'associations culturelles. Surtout, le pape condamne la loi de 1905 dans l'encyclique *Vehementer Nos* en février 1906. Elle encourage le refus de certains Catholiques de procéder aux inventaires des bâtiments culturels. Mais la situation est très variable selon les territoires : on dénombre des contestations dans 4 800 lieux de culte contre 63 200 où les choses se passent sans difficulté. Face à ces oppositions, le gouvernement, qui veut absolument éviter d'endosser la figure du persécuteur, répond par la mesure. Le ministre de l'Intérieur puis président du Conseil, Georges Clemenceau, obtient l'apaisement dans la querelle des inventaires.

#### Question 1 :

- La séparation entre l'Église et la République est montrée positivement ici : le personnage d'Émile Combes est éclairé et aidé par Voltaire, philosophe des Lumières, représenté comme un dieu, au moment où il doit couper les liens symboliques entre le Pape et Marianne.
- À l'inverse, les personnages représentant l'Église sont montrés négativement : le Pape est habillé de façon excessivement luxueuse, et semble manquer de courage, car il tourne le dos à Marianne, et ses yeux sont cachés par sa coiffe, qui semble trop lourde et grande pour lui. Le moine n'est même pas complètement montré, il représente l'inverse d'une attitude raisonnable, couché, en train de cuver son vin, qu'il serre contre lui comme s'il le chérissait.
- La caricature représente la République, personnifiée par Marianne, qui coupe le lien qui unissait le pape, ici une caricature de Pie X nu car ayant perdu ses biens, et l'État représenté par un coffre-fort flanqué du monogramme RF. Cette séparation est qualifiée de « martyr », indiquant ici que le plus douloureux pour l'Église serait la perte des salaires et subventions de l'État.
- Ce document permet de montrer les oppositions soulevées par la loi, le rôle déterminant d'Émile Combes, même s'il s'agit d'une caricature qui passe sous silence l'esprit de compromis qui a permis d'élaborer la loi de 1905.

#### Question 2 :

- C'est la loi républicaine, votée par la Chambre des députés et le Sénat, qui rend possible la laïcisation de l'école primaire publique, de 6 à 13 ans. Institution centrale de la III<sup>ème</sup> République, elle a pour but de former des citoyens républicains. Les parents ont cependant la liberté de choisir une école privée.
- Au-delà de son caractère gratuit et obligatoire (loi Ferry de 1881), l'école devient d'abord laïque dans le contenu des programmes (loi Ferry de 1882) puis dans son personnel (loi Goblet de 1886). Jules Ferry et René Goblet sont ministres de l'Instruction publique sous la Présidence de Jules Grévy (1879-1887).

#### Question 3 :

- Pour faire un républicain, il faut développer sa liberté de pensée et son esprit critique, qui reposent sur l'usage de la raison héritée des Lumières. L'école de la III<sup>ème</sup> République a précisément pour but de former des citoyens libres et éclairés mais républicains.
- L'auteur distingue le champ des croyances, non démontrables, et le champ des connaissances, démontrables et réfutables. Le premier champ répond à la question du pourquoi tandis que le second à la question du comment, et ils entrent parfois en opposition.

#### Question 4 :

- L'abbé Gayraud était député du Finistère. Siégeant en soutane, antisémite et antidreyfusard, il fut le porte-parole du parti religieux aux côtés d'Albert de Mun, député du Morbihan. Cet extrait résume la position de principe du parti religieux, qui considérait que la situation concordataire n'était déjà pas celle souhaitée par l'Église (« religion de la majorité des Français »), mais que la séparation serait pire.
- Il souhaite que le catholicisme redevienne la religion officielle de l'État, ce qui marquerait un certain retour à l'Ancien Régime (monarchie de droit divin).

#### Question 5 : Cette loi n'est pas anti-religieuse, ni anti-catholique ni même anticléricale.

- La liberté de conscience et de culte sont défendues dès l'article 1 de la loi de 1905. De plus, la neutralité de l'État n'empêche pas le financement d'aumôneries par les institutions publiques dans les lieux fermés. En outre, les Protestants et les Juifs ne s'opposent pas à la loi de séparation.
- Les biens des églises ne sont pas retirés aux Catholiques mais transférés à des associations culturelles. La loi permet donc la liberté et l'indépendance des organisations culturelles par rapport à l'État, ce qui est souhaité par une partie des Catholiques.

#### Question 6 :

- L'illustration ne précise pas si la scène représentée est réelle, ni la paroisse où les faits se produisent. Elle mentionne « de graves conflits » dans « les départements », et l'on voit une scène de lutte dans un environnement rural, un policier étant même à terre, le visage couvert de sang, un autre déchargeant son arme sur des paroissiens révoltés qui semblent être des paysans.
- La querelle des inventaires consiste en la tentative de bloquer ou de freiner la réalisation des inventaires des églises prévus par la loi de 1905. Les acteurs de cette querelle sont les prêtres, les fabriques et les paroissiens qui tentent de bloquer leur église pour empêcher les représentants de l'État et les maires chargés de les mettre en œuvre. Cette réaction s'explique par une mauvaise interprétation de l'objectif des inventaires : crainte d'ouverture de tabernacle, menace de spoliation. Contrairement à ce que laisse penser le document, les contestations ne sont pas généralisées mais concentrées dans quelques milliers de lieux de culte. Devant le refus de l'Église catholique de créer des associations culturelles, une loi de 1907 prévoit que tous les édifices catholiques deviennent propriété publique. Quant aux édifices postérieurs à la loi de 1905, ils sont la propriété des associations culturelles qui les ont construits.